

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU
16 FÉVRIER 2016

L'an deux mille seize, le seize février à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 23 janvier par Marc GIROUD, président.

PRÉSENTS : François PELEGRIN, (Arronville), Isabelle MEZIERES, Florence DUFOUR, Corinne GUERLAIN, Abel LEMBA DIYANGI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Sylvie JACQUEMIN, Frédéric LE GRAND, Jean-Pierre BEQUET, Julien SERIGNAC (Auvers-sur-Oise), Daniel DESFOUX, Nathalie HEBEL PINON, (Butry-sur-Oise), Gérard LEROUX, Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, (Ennery), Jean-Pierre STALMACH (Épiais-Rhus), Stephan LAZAROFF (Frouville), Annie POU CET (Génicourt), Éric COUPPE (Hédouville), Eric BAERT (Hérouville), Christian

DUMET (Labbeville), Marion WALTER (Livilliers), Christian PION (Ménouville), Chantal DESHONS, Christophe BUATOIS (Nesles-la-Vallée), Marc GIROUD, (Vallangoujard), Bruno HUISMAN, Anne SAGLIER (Valmondois).

ABSENTS : Eric COLIN, Auvers-sur-Oise (pouvoir à Isabelle MEZIERES), Frédéric ANDRIAMARO, Butry-sur-Oise (pouvoir à Daniel DESFOUX), Philippe GUEROULT, Nesles-la-Vallée (pouvoir à Chantal DESHONS).

Effectif du Conseil communautaire :	32
Présents :	29
Votants :	32

Nombre de vice-présidents

Le Président rappelle la règle du CGCT (art L5211-10) : le nombre de vice-présidents doit être au maximum de 20% arrondi à l'entier supérieur de l'effectif du Conseil communautaire, soit $32 \times 0,2 = 6,4$, arrondi à 7 (ce nombre peut être porté à 30%, soit 9 vice-présidents, par un vote à la majorité des 2/3).

Il considère que, comme jusque-là, les vice-présidents doivent être réellement investis de responsabilités déléguées sur des missions très concrètes, centrées sur les principales compétences communautaires. Il précise, en outre, qu'il serait logique que les vice-présidents soient des maires de telle sorte qu'ils participent tous au Conseil des maires.

Il propose sept vice-présidences sur les missions suivantes :

- Développement économique
- Tourisme, promotion du territoire
- Ressources humaines, enfance
- Aménagement de l'espace, voirie, assainissement
- Milieux humides, eau
- Culture, patrimoines, conservatoire de musique
- Cadre de vie, sécurité, vidéoprotection, fibre optique

Florence DUFOUR interroge le Président sur les raisons de la séparation entre les eaux propres et les eaux sales.

Le Président répond qu'il y aurait d'autres répartitions possibles des attributions entre les vice-présidences ; il y a différents critères à prendre en compte (termes de la loi, repris dans les statuts, considérations techniques, bassins versants, organisations en place, historiques...), ce qui engendre une certaine complexité (assainissement collectif et assainissement autonome, eaux usées et eaux pluviales, eau potable, prévention des inondations, gestion des milieux aquatiques et humides...). La répartition proposée se veut pragmatique, en rapport avec les compétences et les attaches des élus pressentis, l'un tourné vers l'organisation en place sur Cergy-Pontoise à laquelle sont rattachées les communes du plateau, l'autre profondément ancré dans la Vallée du Sausseron avec ses syndicats intercommunaux. Sachant qu'ils auront à prendre en compte l'ensemble des spécificités du territoire (et pas seulement celles qu'ils vivent personnellement de plus près) et qu'en toute hypothèse ils auront à travailler main dans la main sur ces domaines très interpénétrés.

Christophe BUATOIS suggère une répartition géographique des attributions des deux vice-présidents, l'un pour le plateau, l'autre pour le Sausseron.

Le Président considère qu'il faut, au contraire, une approche transversale et redit qu'il n'y a pas que le Siarp et le Sictou sur le territoire communautaire.

Christian DUMET souligne que ce qui compte c'est le service rendu et considère qu'il convient d'examiner de façon pragmatique l'ensemble des données.

Jean-Pierre STALMACH insiste sur la qualité des organisations en place qu'il faut préserver, tout en recherchant de possibles évolutions positives.

Plusieurs élus disent leur souhait d'être étroitement associés aux réflexions qui vont être conduites en lien avec les nouvelles dispositions réglementaires.

DÉLIBÉRATION 2016-2 (gestion)

- Vu le CGCT, art L5211-10,

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 29 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (les délégués de Nesles-la-Vallée), FIXE à sept le nombre des vice-présidences, avec la répartition suivante des délégations

- Développement économique
- Tourisme, promotion du territoire
- Ressources humaines, enfance
- Aménagement de l'espace, voirie, assainissement
- Milieux humides, eau
- Culture, patrimoines, conservatoire de musique
- Cadre de vie, sécurité, vidéoprotection, fibre optique

Élection des vice-présidents

Le Président reprend la proposition qu'il avait présentée en Conseil des maires, soit pour les sept vice-présidences : Gérard LEROUX, Isabelle MÉZIÈRES, Annie POU CET, Jean-Pierre STALMACH, Christian DUMET, Bruno HUISMAN, Éric BAERT.

VOTES / ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Le Conseil communautaire procède par votes successifs à bulletins secrets à l'élection des sept vice-présidents ; Julien SÉRIGNAC et Anne SAGLIER étant désignés scrutateurs.

Premier Vice-Président (développement économique)

Gérard LEROUX est seul candidat déclaré.

Le résultat du vote à bulletins secrets est le suivant :

Gérard LEROUX 31 voix, 1 bulletin blanc.

Gérard LEROUX ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu premier Vice-Président de la Communauté de communes.

Deuxième Vice-Président (tourisme, promotion du territoire)

Isabelle MEZIERES est seule candidate déclarée.
Le résultat du vote à bulletins secrets est le suivant :
Isabelle MEZIERES 30 voix, 2 bulletins blancs.
Isabelle MEZIERES ayant obtenu la majorité absolue est déclarée élue Vice-Présidente de la Communauté de communes.

Troisième Vice-Président (ressources humaines, enfance)

Annie POU CET est seule candidate déclarée.
Le résultat du vote à bulletins secrets est le suivant :
Annie POU CET 31 voix, 1 bulletin blanc.
Annie POU CET ayant obtenu la majorité absolue est déclarée élue Vice-Présidente de la Communauté de communes.

Quatrième Vice-Président (aménagement de l'espace, voirie, assainissement)

Jean-Pierre STALMACH est seul candidat déclaré.
Le résultat du vote à bulletins secrets est le suivant :
Jean-Pierre STALMACH 28 voix, 4 bulletins blancs.
Jean-Pierre STALMACH ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu Vice-Président de la Communauté de communes.

Cinquième Vice-Président (milieux humides, eau)

Christian DUMET est seul candidat déclaré.
Le résultat du vote à bulletins secrets est le suivant :
Christian DUMET 32 voix.
Christian DUMET ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu Vice-Président de la Communauté de communes.

Sixième Vice-Président (culture, patrimoines, conservatoire de musique)

Bruno HUISMAN est seul candidat déclaré.
Le résultat du vote à bulletins secrets est le suivant :
Bruno HUISMAN 28 voix, 4 bulletins blancs.
Bruno HUISMAN ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu Vice-Président de la Communauté de communes.

Septième Vice-Président (cadre de vie, sécurité, vidéoprotection, fibre optique)

Eric BAERT est seul candidat déclaré.
Le résultat du vote à bulletins secrets est le suivant :
Eric BAERT 30 voix, 2 bulletins blancs.
Eric BAERT ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu Vice-Président de la Communauté de communes.

Indemnités de fonction

Suite à la demande exprimée en Conseil des maires par Philippe GUÉROULT, le Président indique que les indemnités de fonction du Président et des sept vice-présidents, en application du barème prévu au CGCT, représentent une dépense annuelle de 102 000 €. Il souligne que, dans l'organisation de notre Communauté, le Président et les vice-présidents assurent de façon effective la gestion des missions et des services dont ils ont la charge, ce qui, au regard de la loi, légitime l'attribution des indemnités. Il précise qu'une telle organisation permet à la Communauté de fonctionner avec un effectif réduit de personnel de direction.

DÉLIBÉRATION 2016-3 (gestion)

Vu le CGCT, notamment les articles L. 5211-12, R.5214-1 et R.5332-1,

Vu le décret n° 2000-168 du 29/02/2000,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président entrant en vigueur à la date d'installation du nouveau conseil et de l'élection du président et des vice-présidents, aux taux suivants :

- indemnités du président : telle que prévue au barème fixé pour le président d'une communauté de communes de 10 000 à 19 999 habitants, soit 48.75% de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

- indemnités des vice-présidents : telle que prévue au barème fixé pour les vice-présidents d'une communauté de communes de 10 000 à 19 999 habitants, soit 20.63% de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
La somme nécessaire sera inscrite à l'article 6531 du budget communautaire.

Délégations au Bureau et au Président

DÉLIBÉRATION 2016-4 (gestion)

- Vu le CGCT, art 5211.10,
Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉLÈGUE au Bureau communautaire la charge de prendre des dispositions concrètes nécessaires à la mise en œuvre des opérations décidées par le Conseil communautaire, selon les orientations fixées par le Conseil communautaire et dans la limite des inscriptions budgétaires.

DÉLÈGUE au Président les attributions suivantes :

1. Arrêter l'affectation des propriétés communautaires conformément aux orientations définies par le Conseil communautaire,
2. Procéder, après avis de la commission des finances, à la réalisation des emprunts prévus au budget ainsi qu'aux opérations financières utiles à la gestion de ces emprunts,
3. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget,
4. Passer les contrats d'assurance,
5. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,
6. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,
7. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers,
8. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
9. Régler les conséquences des accidents dans lesquels sont impliqués des moyens communautaires,
10. Réaliser les lignes de trésorerie, après avis de la commission des finances,
11. Intenter une action en justice ou assurer la défense de la Communauté lorsque la situation impose une action urgente.

Désignation de délégués

Ordures ménagères : Smirtom

DÉLIBÉRATION 2016-5 (gestion)

- Vu les délibérations des conseils municipaux de ces deux communes proposant la désignation de délégués au Smirtom,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE comme délégués au SMIRTOM

Pour BUTRY-SUR-OISE

- Titulaire : Frédéric ANDRIAMARO-RAOELISON

- Suppléant : Stéphane LEMOINE

Pour VALMONDOIS

- Titulaire : Pascal GASQUET

- Suppléant : Michel SOUTIF

CONFIRME les désignations précédentes.

Ainsi, les délégués au SMIRTOM pour l'ensemble de la Communauté sont (à raison d'un délégué titulaire et d'un suppléant par commune) :

ARRONVILLE

- Titulaire : Laurent BERANGER

- Suppléant : Anthony HUMBERT

BUTRY-SUR-OISE

- Titulaire : Frédéric ANDRIAMARO
 - Suppléant : Stéphane LEMOINE
 ENNERY
 - Titulaire : Jean-Marie RUFFIANDIS
 - Suppléant : Frédéric LASAUSSE
 EPIAIS-RHUS
 - Titulaire : Brahim MOHA
 - Suppléant : Marie BRUYANT
 GENICOURT
 - Titulaire : Didier KREMER
 - Suppléant : Jean-Christophe GUIET
 HEROUVILLE
 - Titulaire : Jacques LEBECQ
 - Suppléant : Jean-François LE LAY
 LABBEVILLE
 - Titulaire : Christian DUMET
 - Suppléant : Alain DEVILLEBICHOT
 LIVILLIERS
 - Titulaire : Frédéric JARRAUD
 - Suppléant : Pierre MORIN
 MENOUVILLE
 - Titulaire : Henri JALLET
 - Suppléant : Christian PION
 NESLES-LA-VALLÉE
 - Titulaire : Michel DAUGE
 - Suppléant : Jérôme PERELMAN
 VALLANGOUJARD
 - Titulaire : Éric PORTE
 - Suppléant : Frédéric ZAOUÏ
 VALMONDOIS
 - Titulaire : Pascal GASQUET
 - Suppléant : Michel SOUTIF

Ordures ménagères : Tri-Action

- DÉLIBÉRATION 2016-6 (gestion, environnement)
 - Vu la délibération du Conseil municipal d'Auvers-sur-Oise proposant la désignation de délégués au syndicat Tri-Action, Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉSIGNE comme délégués à TRI-ACTION,
 - Titulaires : Éric COLIN, Marion BERGERON
 - Suppléants : Christian LEDOUX, Jean-Pierre OBERTIE

Commission Voirie

- DÉLIBÉRATION 2016-7 (gestion, voirie)
 Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de créer une commission voirie présidée par le Vice-président chargé de la voirie,
 DÉSIGNE comme membres de cette Commission :
 Jean-Pierre STALMACH, Jean-Michel BRIGANT, Daniel CAFFIN, Éric COUPPE, Daniel DESFOUX, Franck MORIN, Matthieu LAURENT, Marc MICHEL, Michel RICHARD, Michel SOUTIF.

Commission enfance

- DÉLIBÉRATION 2016-8 (gestion, enfance)
 Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de créer une commission enfance présidée par la Vice-présidente chargée de l'enfance,
 DÉSIGNE comme membres de cette Commission :
 Annie POU CET, Chantal BOYER, Martine COLLAS, Michelle DAUVERGNE, Chantal DESHONS, Frédéric DESPRETZ, Marisol FRECHON, Nathalie HEBEL-PINON, Brigitte JAILLANT, Stephan LAZAROFF, Isabelle MEZIERES, Marie-Agnès PITOIS, Anne SAGLIER, Nicole STALMACH, Marion WALTER.

Commission d'appel d'offres

- DÉLIBÉRATION 2016-9 (gestion, finances)
 Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de créer une commission d'appel d'offres unique à caractère permanent composée, en plus du Président, de cinq membres et de cinq suppléants,
 DÉSIGNE comme membres de cette Commission :
 - Titulaires : Florence DUFOUR, Philippe GUEROULT, Daniel FRITSCH, Gérard LEROUX, Michel SALZARD.
 - Suppléants : François PELEGRIN, Christian DUMET, Catherine COSSON, Eric BAERT, Frédéric ANDRIAMARO.

Commission DSP Multi-accueils

- DÉLIBÉRATION 2016-10 (gestion, enfance)
 Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de créer une commission spécifique de 5 membres, en plus du président, pour suivre l'ensemble de la procédure de DSP multi-accueils pour les deux multi-accueils d'Ennery et d'Auvers-sur-Oise.
 DÉSIGNE comme membres de cette Commission :
 - Titulaires : Michelle DAUVERGNE, Gérard LEROUX, Isabelle MEZIERES, Annie POU CET, Anne SAGLIER
 - Suppléants : Jean-Pierre BEQUET, Daniel DESFOUX, Chantal DESHONS, Marie-Agnès PITOIS, Marion WALTER.

Commission finances

- DÉLIBÉRATION 2016-11 (gestion, finances)
 Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de créer une commission des finances qui sera présidée par Matthieu LAURENT.
 Titulaires : Matthieu LAURENT, Frédéric ANDRIAMARO, Christophe BUATOIS, Florence DUFOUR, Stéphan LAZAROFF, Annie POU CET.
 Suppléant : Éric BAERT, Daniel DESFOUX, Christian DUMET, Philippe GUEROULT, Isabelle MEZIERES, Michel SALZARD.

Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

- DÉLIBÉRATION 2016-12 (gestion, finances)
 - Vu le Code Général des Impôts, article 1609 nonies, qui prescrit que chaque commune doit obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la CLECT,
 Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de mettre en place la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),
 DÉSIGNE pour participer à cette commission le Maire de chacune des communes membres.

DSP multi-accueils

- DÉLIBÉRATION 2016-13 (gestion, enfance)
 Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les projets de contrats d'affermage préparés par la Commission enfance pour les DSP des multi-accueils d'Ennery et d'Auvers-sur-Oise, sous réserve de quelques corrections techniques indiquées en séance,
 AUTORISE le Président à lancer, sur ces bases, la procédure relative à la DSP sur le multi-accueil d'Ennery dès à présent,
 AUTORISE le Président, sur avis conforme du Conseil des maires, à lancer, sur ces bases, la procédure relative à la DSP pour le multi-accueil d'Auvers-sur-Oise, dès que la question du risque technologique aura été réglée par les autorités.
 DEMANDE au Président de solliciter à nouveau le Préfet afin de clarifier au plus vite la situation.

Nouveaux statuts du PNR

DÉLIBÉRATION 2016-14 (gestion, environnement)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE les nouveaux statuts du PNR du Vexin français.

Gestion des personnels issus de la CCVOI

Le Président présente au Conseil communautaire la situation des personnels issus de la CCVOI dont la gestion est dorénavant assurée par le Centre intercommunal de gestion (CIG).

Il remercie Annie POU CET d'avoir repris tous les dossiers des personnels enfance et musique issus de la CCVOI pour gérer leur transmission au CIG. Il informe le Conseil de la difficulté rencontrée par le CIG : pour la musique, plusieurs incohérences ont été relevées concernant les agents contractuels, entre leur contrat et la rémunération qui leur était régulièrement versée, souvent très au-delà des termes du contrat. Face à cette difficulté, le Président a demandé au CIG de verser les rémunérations habituelles sans tenir compte du contrat ; ce qui a été fait. Le CIG établira prochainement un rapport sur cette situation, afin que la

Communauté puisse décider de la suite à donner, sachant que plusieurs de ces contrats ont leur échéance en août.

Questions diverses

Musée DAUBIGNY à Auvers-sur-Oise

Sylvie JACQUEMIN informe le Conseil de la décision prise par la Commune d'Auvers-sur-Oise d'appliquer pour le musée DAUBIGNY le tarif réduit jusque-là réservé aux Auversois à tous les habitants de la Communauté.

Chacun se félicite de cette décision et en remercie les élus d'Auvers-sur-Oise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Président,
Marc GIROUD